



Les tarifs des annonces légales pour 2020 en baisse

Actualité législative publié le **22/01/2020**, vu **964 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le prix à la ligne des annonces légales baisse d'une dizaine de centimes dans toute la France métropolitaine.

L'arrêté fixant le tarif 2020 des annonces légales vient de paraître. Celui-ci, défini par référence à une ligne d'annonce de 2,288 mm de hauteur comprenant 40 signes (lettres, chiffres, éléments de ponctuation, espaces), varie en fonction du lieu où l'annonce est publiée. Ce tarif, inchangé depuis 2018 (BRDA 2/18 inf. 20), est en baisse dans tous les départements métropolitains.

Ainsi, le prix de la ligne passe :

- de 5,50 € à 5,39 € à Paris et dans les départements franciliens de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ;
- de 5,25?€ à 5,14 € dans les Yvelines, le Val-d'Oise, le Nord-Pas-de-Calais, la Seine-et-Marne et l'Essonne?;
- de 4,73?€ à 4,63 € dans l'Eure et la Seine-Maritime ;
- de 4,46?€ à 4,37 € dans l'Aisne, l'Oise et la Somme, ainsi qu'en Ardèche, dans les Ardennes, la Drôme, l'Isère, le Rhône et l'Yonne ;
- de 4,16 € à 4,07 € dans les autres départements.

On rappelle que ce tarif est réduit de moitié pour les annonces publiées dans le cadre d'une procédure collective, qu'il ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne et que, depuis 2020, les annonces légales peuvent être publiées par des services de presse en ligne habilités à cet effet par la préfecture (BRDA 24/19 inf. 23).

https://www.assistant-juridique.fr/annonces_legales_creation_entreprise.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)

- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Modifier les statuts d'une SARL](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
 - [Réussir la création d'un food-truck](#)
 - [Louer un logement à des touristes](#)
 - [S'installer dans les services à la personne](#)
 - [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [10 astuces pour éviter les impayés](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment créer une SARL en 10 étapes ?](#)
 - [Devenir auto-entrepreneur en 5 étapes](#)
 - [Comment créer une SAS ?](#)
 - [Créer sa SCI en 10 étapes](#)
 - [Coût de création d'une entreprise](#)
 - [Créer une entreprise en 2019 : les secteurs porteurs](#)
 - [La publication d'une annonce légale](#)
 - [Comment rectifier une annonce légale ?](#)
 - [Les obligations fiscales lors de l'année de création](#)
 - [Que deviennent les actes accomplis pour le compte de la société en formation ?](#)
 - [Créer une société : les erreurs juridiques à éviter](#)
 - [Comment remplir la déclaration des bénéficiaires effectifs ?](#)